

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2024-047

Objet : Culture – médiathèques intercommunales – convention avec la Compagnie des Contes Perdus

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

DECIDE

Article 1^{er} : de signer une convention dans le cadre d'un spectacle de marionnettes intitulé « J'aime pas Noël ! » avec la Compagnie des Contes Perdus, mercredi 11 décembre 2024 pour deux représentations : l'une à la médiathèque de Rougegoutte à 10h30 et la seconde à la médiathèque de Rougemont-le-Château à 15h00,

Article 2 : de verser la somme de 1 160,00 € TTC pour la prestation citée à l'article 1^{er},

Article 3 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2.

Visa préfectoral

Etueffont, le 20 septembre 2024.

Le Président



Jean-Luc ANDERHUEBER.